

Chastre, le 2 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion publique annuelle commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale organisée, en application des articles 26 bis § 5 de la Loi organique des CPAS et L-1122-11§3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Celle-ci aura lieu **le 13 décembre 2016 à 18 H 00** à la Maison communale de Chastre, 71 avenue du Castillon.

ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS et relatif aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune.

Par ordonnance :

La Directrice générale ff,

C. VAN MEENSEL



Le Bourgmestre,

C. JOSSART